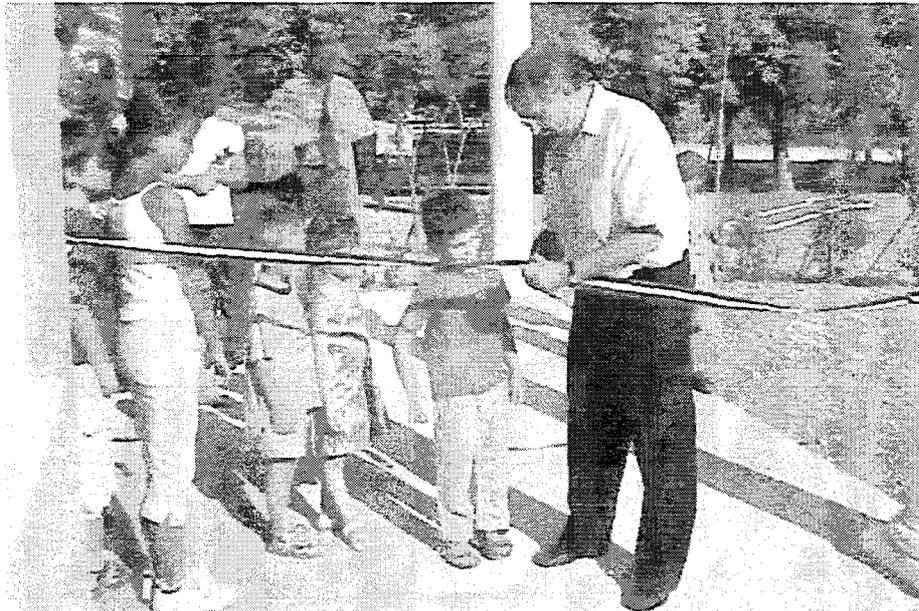


# ESPACE CIVIQUE

août 2003 n°15

BARGEMON, CALLAS, CHÂTEAUDOUBLE  
CLAVIERS, FIGANIERES, MONTFERRAT



## Investir dans la jeunesse.

46 % de la population du canton de Callas ont moins de 40 ans et 22,6 % moins de 20 ans. C'est donc une population jeune. La commune la plus jeune est Châteaudouble (24,9 % de moins de 20 ans), suivie de Figanières (24,7 % de moins de 20 ans). Viennent ensuite Callas (22,6 %), Bargemon (21,8 %), Montferrat (20,2 %) et Claviers (17,9 %).

Cette population a des attentes auxquelles les élus, on le verra à la lecture de ce numéro d'Espace Civique, s'efforcent de répondre. L'effort en la matière, ces dernières années est manifeste.

Il y a bien sûr la création et l'ouverture en septembre 2003 du collège cantonal de Figanières.

Faut-il le répéter, outre un établissement scolaire de proximité évitant à nos enfants de longs et pénibles déplacements, il s'agit d'un ensemble d'équipements sportifs et culturels qui n'attendent que les associations pour déployer toutes leurs potentialités. Quand on le voit dans son

site, on comprend quelle chance extraordinaire c'est pour notre canton. On comprend, par contre, de moins en moins, qu'un tel projet ait pu susciter autant de désinformation et de coups bas.

Le collège cantonal cependant ne résume pas les efforts des communes et du Conseil Général en direction de la jeunesse et de la petite enfance. Outre Figanières, qui construit un nouveau groupe scolaire, toutes les communes améliorent et équipent leurs écoles, notamment en matériel informatique. Deux communes du canton ont pu aussi bénéficier du récent programme «Jeux et équipements sportifs de proximité» du Conseil Général. Pour les tout petits on notera : la construction du centre aéré de Figanières, celle d'espaces jeux, l'aide nouvelle au fonctionnement des crèches. Investir dans la jeunesse n'est jamais perdu.

P.Y. COLLOMBAT  
Conseiller Général du canton de Callas

## Sur les routes

### Travaux 2002

RD	Nature des travaux	Commune	Montant en €
RD 955	Carrefour avec voie communale	Montferrat	31 000
RD 425	Confortement de talus	Claviers	35 000
RD 154	Confortement de chaussée	Figanières	50 000
RD 55	Création d'accotements	Claviers	8 000
RD 51	Mur de soutènement et pluvial	Châteaudouble	30 000
RD 25	Pluvial	Bargemon	23 000
	Grillage de protection Belhome	Bargemon	100 000
RD 19	Accès Gendarmerie	Bargemon	56 000
	Reprofilage	Bargemon	285 000
	<b>TOTAL</b>		<b>618 000</b>

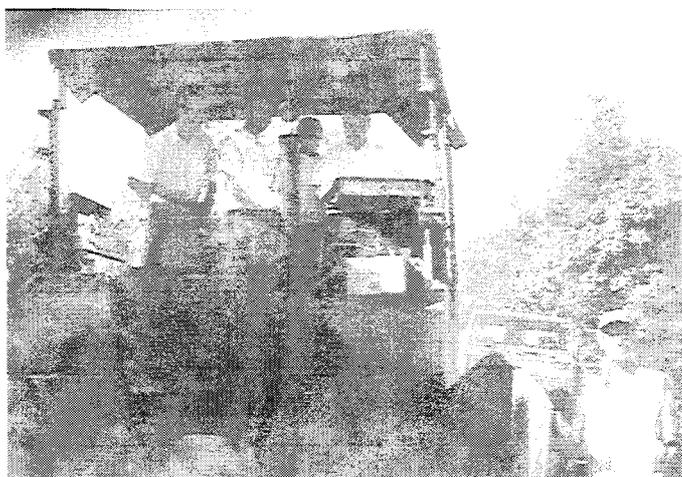
### Travaux 2002/2003

En 2002, 618000 € (4 MF) de travaux divers auront été réalisés sur les routes du canton de Callas.

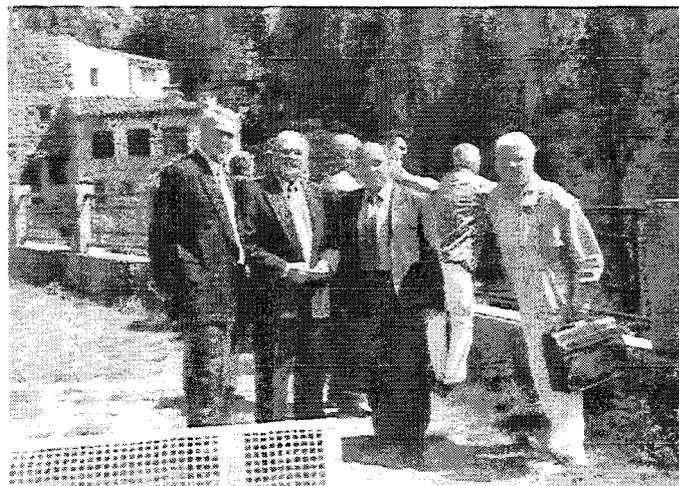
S'y ajoutent : le démarrage de la construction des ouvrages de sécurisation du carrefour du Thronnet et la réalisation de la voie d'accès définitive au collège cantonal de Figanières (4,074 M€), qui se sont poursuivis sur 2003.

Par ailleurs, les travaux de sécurisation des Gorges de Châteaudouble, et de l'accès à la commune, commencés en 2002 ont aussi été poursuivis sur 2003. Coût : 150 000 € pour les premiers, 400 000 € pour les seconds.

Au total, sur les 10 dernières années, quelque 1,5 M€ auront été mobilisés par le Conseil Général pour sécuriser l'accès à Châteaudouble, Montferrat et au-delà.



*Le Conseiller Général met la main à la pâte*



*Le suivi des travaux de Châteaudouble*

# Les aides du Conseil Général

## Aides financières aux communes

Pour l'exercice 2002, l'aide financière du Conseil Général s'élève globalement pour les communes et les Syndicats du canton à : 4 257 363 €(27,926 MF)

711 958 €, en fonctionnement  
3 545 405 €, en investissement

	Bargemon	Callas	Châteaudouble	Claviers	Figanières	Montferrat	SIVOM/SIE
<b>Fonctionnement</b>							
Affaires scolaires	2 915	3 397	963	1 055	4 639	1 911	
Centre aéré					3 070		
Bonifications intérêts	11 723	1 013		744	29 665	5 783	61 171
Droits de mutation Et FCTP	69 393	82 855	115 909	67 757	80 078	131 726	
Dotation petites communes			11 500	11 500			
Divers					9 258	3 933	
<b>total</b>	<b>84 031</b>	<b>87 265</b>	<b>128 372</b>	<b>81 056</b>	<b>126 710</b>	<b>143 353</b>	<b>61 171</b>
<b>Investissements</b>							
En capital	487 222	460 108	91 715	287 244	394 167 693 080	288 919	69 821
<b>Total général</b>	<b>571 253</b>	<b>547 373</b>	<b>220 087</b>	<b>368 300</b>	<b>1 213 957</b>	<b>432 272</b>	<b>192 163</b>

Tous les secteurs de la vie locale sont concernés mais, tout particulièrement, la voirie et les réseaux (eau, assainissement), les bâtiments communaux, les équipements (achats de véhicules et engins pour les services techniques, informatique, mobilier, etc.), le logement, les acquisitions de terrains, etc., les travaux et équipements pour les écoles, les loisirs des jeunes sont de plus en plus présents (voir plus loin), ainsi que l'entretien des grands arbres (Figanières-Montferrat-Claviers), auxquels on doit une bonne part du charme de nos villages.

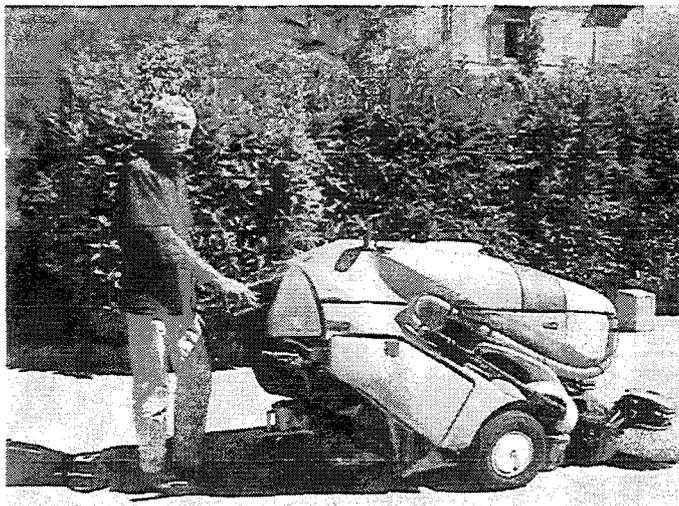
S'agissant de Figanières, on a individualisé 633 080 € (4.5 MF) de subventions. Ils correspondent au «*projet communal de développement urbain et d'investissements structurants collatéraux à la construction du collège de Figanières*» : financement du groupe scolaire, des locaux associatifs, restructuration des voies (y compris élargissement au droit du cimetière), réseaux (y compris déplacements liés à la construction du collège). Ces aides sont imputées sur un programme spécifique du Conseil Général.

A mentionner aussi les aides indirectes à travers les manifestations : Festival Jazz en Blues (2002 Figanières, 2003 Callas), tournée de l'Opéra de Toulon (2003 Callas), Ballet de l'Opéra de Toulon (2003 Figanières).

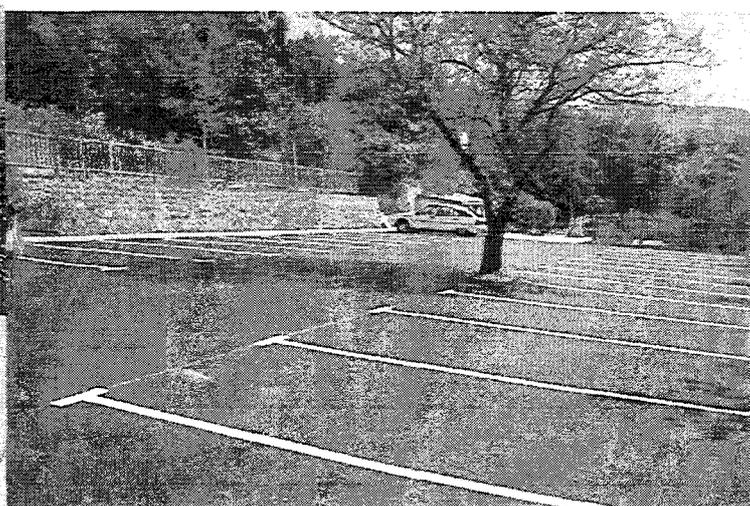
Rappelons enfin les interventions directes des Services Techniques du Département dans divers domaines : faucardages, restructuration et goudronnage de chemins, entretien de pistes DFCL.

En 2002, les services du Conseil Général sont intervenus sur Figanières et Callas (ancienne voie ferrée), Montferrat, Bargemon, Châteaudouble et Claviers.

Autre aide gratuite du Conseil Général aux communes, les prestations du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) qui conseille utilement les communes sur leurs projets de construction et d'urbanisation. Toutes les communes y ont recours.



*Le Maire de Claviers et sa super machine*



*Le parking de l'école à Bargemon*

### Aides aux associations

<b>FIGANIERES 30 584</b>		<b>CALLAS 23 390</b>		<b>BARGEMON 25 860</b>	
Boule Figaniéroise	2 290	Festival de musique	20 000	Bargemon Loisirs	3 830
Société de chasse	460	Entente sportive		Bargemon Loisirs	
Crèche	11 687	Figanières/Callas	800	(séjour cantonal)	5 300
Centre d'animation	2 290	Loisirs Jeunesse	1 830	Comité des fêtes	3 790
Tennis club	1 257	Syndicat d'initiative	460	Boule Bargemonaise	610
Ecureuil en Fête	2 290	Réveil callassien	300	Syndicat d'initiative	1 220
Foyer rural	2 290			Société de chasse	460
Comité retraite sportive	6 860			Bouen seren détente	610
ADMR	1 160				
<b>MONTFERRAT 20 539</b>		<b>CHÂTEAUDOUBLE 3 020</b>		<b>CLAVIERS 4 310</b>	
Montferrat 2000	1 220	CADAC	1 520	Foyer Rural	2 290
Contact Sud Musique	17 188	Cavaliers de Suleiman	1 500	Course Haut Pays	800
Boule Montferratoise	610			Comité des Fêtes	1 220
Loisirs et Culture	1 520				

Au total, les aides du Conseil Général aux associations du canton se sont élevées à 97 702 € en 2002. Inutile de rappeler l'importance de ces aides pour notre vie associative.

## ...NOTEZ-LE ...

Devant l'affluence des demandes et dans un souci de maîtrise budgétaire, le Conseil Général réorganise le circuit administratif d'instruction des dossiers. Principale innovation : toutes les demandes sont centralisées sur le «Bureau du Contrôle de gestion externe» qui vérifie leur recevabilité (notamment si le dossier est complet), avant de les ventiler vers les directions concernées (Jeunesse et Sports pour les crédits jeunesse, sport et animation ; Culture ; Solidarité et Insertion etc.). Les dossiers sont alors instruits (sur le fond) par ces directions, soumis à l'examen des Commissions spécifiques, puis à la Commission Permanente qui décide.

Dès la clôture de la Commission Permanente, je vous informe de la décision.

Cette procédure allonge les délais et donc impose le respect de règles précises :

- mise en place d'un imprimé unique de demande de subvention (à demander à la Direction concernée, ou plus simplement à mon secrétariat (Mairie de Figanières) ;

- obligation de remplir complètement l'imprimé sous peine de voir le dossier revenir (pour tout renseignement et aide s'adresser à mon secrétariat)

- deux phases de dépôt des dossiers ont été fixées (à compter de 2003) :

1<sup>ère</sup> période du 01/09/03 au 30/11/03 pour la réception des demandes de renouvellement ou des demandes nouvelles au titre de l'année 2004,

2<sup>ème</sup> période du 15/03/04 au 31/05/04 pour les demandes urgentes ou complémentaires devant être financées sur l'année en cours.

Les dossiers complets et signés doivent être envoyés à :

Mr le Président du Conseil Général du Var  
Mission du Contrôle de gestion externe 390,  
avenue des Lices - BP 1303  
83076 TOULON CEDEX

Pour un bon suivi des dossiers, il serait utile que vous me signaliez l'envoi de votre dossier.

Cependant, obtenir une subvention suppose que l'on prenne la peine de remplir les dossiers et de les renvoyer ! Aussi étonnant que cela paraisse, ce n'est pas toujours le cas.

Pierre-Yves COLLOMBAT

Par ailleurs, le Conseil Général, dans le cadre de ses politiques sectorielles, apporte une aide aux particuliers, aux activités sociales, agricoles, etc. :

Particuliers, organismes professionnels et maisons de retraite		49 915
Aide à l'amélioration de l'habitat	9 420	
Aide au tourisme	3 003	
Organismes agricoles		
Coopérative de Figanières	14 565	
CUMA	1 006	
Maison de retraite Bouen Seren	19 635	
Maison de retraite le Pré de la Roque	2 286	

## Le Président du Conseil Général dans le canton



Le Président du Conseil Général, Horace LANFRANCHI, et le représentant du Président du Conseil Régional, Robert ALFONSI, n'ont pas fait le déplacement pour rien, en ce 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Accompagnés de Pierre BLANC, Maire de Bargemon, du Conseiller Général et de nombreux Maires de la CAD, ils avaient rien moins à inaugurer que deux parkings (au total une soixantaine de places) et la restructuration

complète de la Place Chauvier, cœur animé de Bargemon.

Heureuse conclusion de mois d'études, de constitution de dossiers administratifs et financiers, de travaux pour l'équipe municipale. Le parking de l'Ecole et la restructuration de la Place Chauvier ont été financés avec l'aide du Conseil Général ; le parking, aménagement des abords de la médiathèque, est une réalisation de la CAD.



*Le discours du maire de Bargemon*



*Celui du Conseiller Général*

## Collège cantonal : la dernière ligne droite .



Depuis juin 2002, le chantier du collège cantonal donne le spectacle d'une véritable fourmilière, comptant jusqu'à trois grues et 150 personnes. Des engins de toutes sortes, camions évacuant les terrassements, toupies de béton, semi-remorques transportant matériaux ou fournitures, se sont succédés sur la piste d'accès provisoire puis, depuis janvier 2003 la RD 154 et l'avenue des Marthes (entièrement restructurée par la commune). Mais le résultat est là : on en est aux finitions, aux espaces verts et à l'achèvement des voiries et parkings.

S'il y a, bien sûr, encore de bonnes âmes pour prédire que la rentrée ne pourra se faire à l'heure dite, elles sont de moins en moins nombreuses. La rentrée est prévue le 8 septembre pour les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, et le 9 septembre pour les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Par ailleurs :

- le Principal, M. Testud a déjà pris en main la destinée de son établissement avec Mme Torrioli, Principale du collège Thomas, chargée de préparer la rentrée. Monsieur Testud vient de Saint-Maximin où il assurait la direction du collège de cette commune.
- les professeurs, l'équipe administrative et les personnels A TOS sont nommés. Une réunion sur place a déjà eu lieu pour planifier la rentrée.
- le Conseil Général vient de voter la dotation de fonctionnement de l'établissement.
- les conventions d'utilisation des équipements sportifs, culturels, de restauration scolaire sont en cours de

négociation entre les divers partenaires (Conseil Général, CAD, Commune, Direction du Collège et Inspection Académique).

Progressivement aussi les futurs usagers prennent possession des lieux.

Une délégation de collégiens et de parents d'élèves de la Motte avec leur Maire (Y. Rosé) et le Conseiller Général du Canton de Draguignan (M. Piselli) sont venus visiter le collège, ainsi que la classe de CM2 de Figanières.

Des opérations «portes ouvertes» à destination des habitants du canton sont prévues pour fin août, début septembre, avant la rentrée.

Rappelons que le secteur scolaire du Collège cantonal de Figanières comprend les communes du canton de Callas (sauf Rebouillon pour Châteaudouble), les communes du canton de Comps (sauf celles qui sont proches de Castellane) et la commune de la Motte.

Conçu pour recevoir 600 élèves, l'établissement devrait en accueillir 470 à la rentrée. La croissance démographique notable du secteur scolaire comblera progressivement l'écart, mais durant quelques années, on sera à l'aise. Toutes les classes, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> seront ouvertes (à l'exception de la SEGPA), ainsi que toutes les options 1<sup>ère</sup> langue en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>.

Mais le collège cantonal de Figanières n'est pas seulement visité par les futurs usagers, il l'est aussi par les professionnels et les

décideurs. Ainsi l'Inspecteur d'Académie (M. Clarimon), la Commission Collège du Conseil Général, conduite par son Président G. Fabre, se sont également rendus sur les lieux, puis, quelques jours plus tard, une association d'architectes de PACA. L'unanimité s'est faite sur la qualité architecturale de l'ensemble et sa parfaite intégration dans le site. Le contraire de la «catastrophe écologique» annoncée par les adversaires du projet.



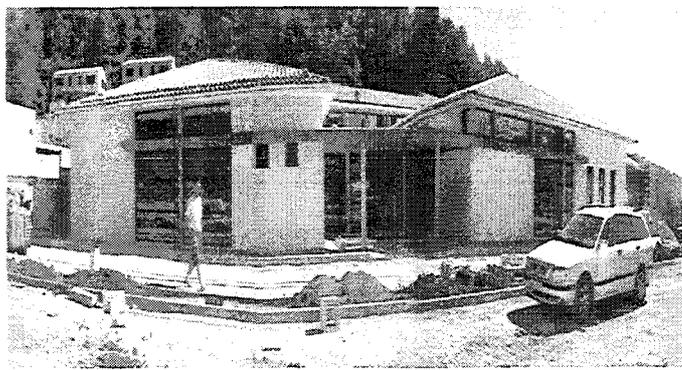
*Les élèves de La Motte en visite*

## Un accès cyclable au collège ?

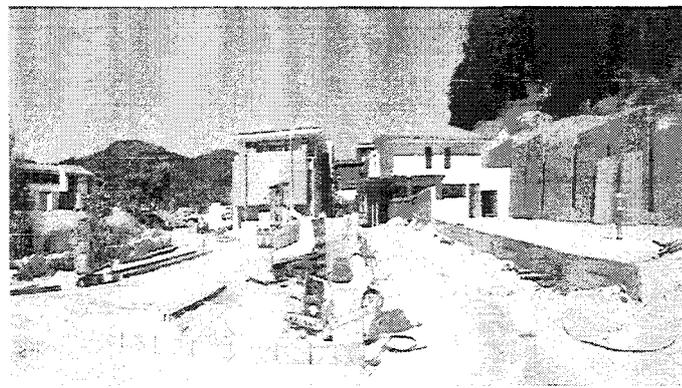
Telle est la question posée par un groupe d'habitants de Callas au Conseiller Général qui les a reçus. Dans l'immédiat, il n'est guère envisageable de créer une piste cyclable sur (ou à côté) de la plate forme de l'ancienne voie ferrée Figanières Callas. La réalisation d'un équipement fiable demande, en effet, des études poussées, des acquisitions de terrains probablement et serait d'un coût élevé.

L'idée cependant est intéressante et pourrait prospérer dans le cadre de la politique de développement des pistes cyclables du Conseil Général. Ceux que cela intéresse peuvent se reporter au n° 12 d'Espace Civique (2000). Ils verront que le plan départemental routier 2000/2006 retient deux parcours cyclables en site propre pour le Var: le circuit littoral et le circuit centre Var qui suit le tracé de l'ancien chemin de fer de Provence.

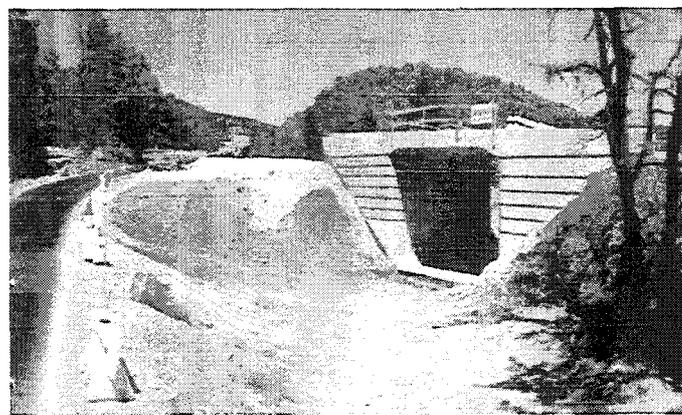
Affaire à suivre donc.



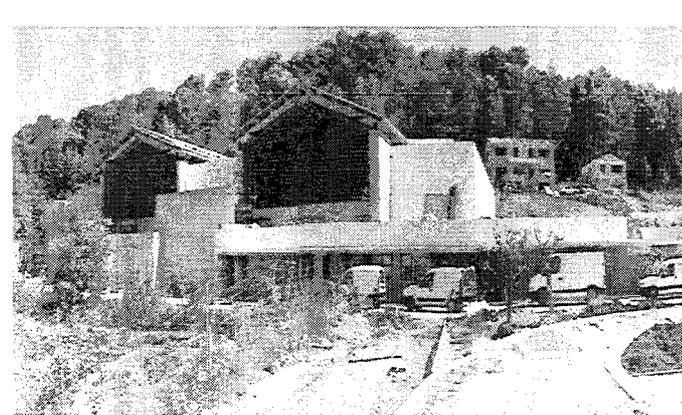
*Restaurant scolaire*



*Entrée du Collège*



*Le passage sous la RD 54*



*Le Gymnase*

## Place aux ieunes

Répondre à l'attente des familles est un souci constant des communes. Elles ne pourront y parvenir sans l'aide du Conseil Général.

Ces deux dernières années, les projets, les réalisations et les subventions correspondantes auront été particulièrement importants.

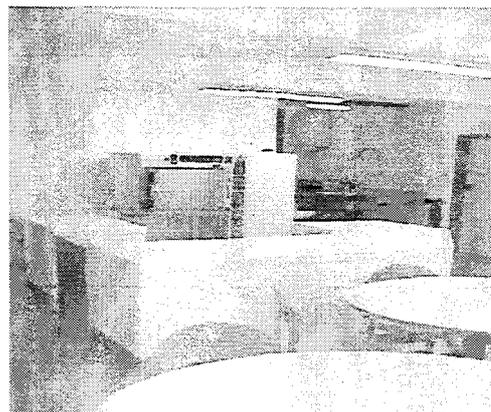


*Le nouveau groupe scolaire de Figanières*

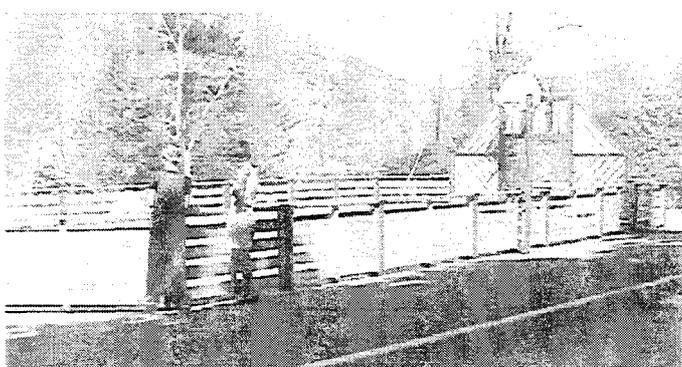
Figanières a lancé la construction de son second groupe scolaire. Pour l'heure, six classes primaires, plus les locaux pour les

enseignants (bureaux, tisanerie). La tranche maternelle sera réalisée quand le besoin se fera sentir.

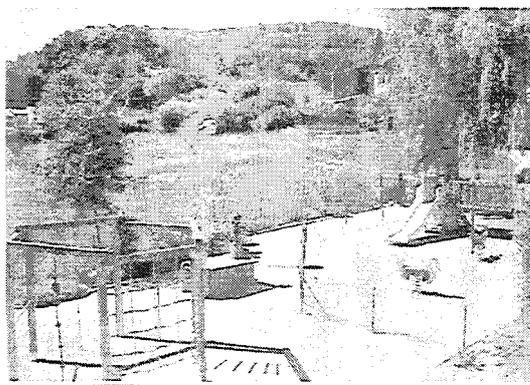
Pour leur part, les communes de Montferrat, Claviers, Callas et Bargemon ont entrepris des aménagements importants de leurs écoles primaires et maternelles. Un effort tout particulier a été fait pour doter les écoles de matériel informatique : Figanières (réalisation d'une salle équipée de 13 postes), Montferrat, Bargemon. Grâce au Conseil Général, les communes de Montferrat et Claviers ont réalisé des aires multisports ou de jeux.



*Le restaurant scolaire de Claviers, tout neuf*

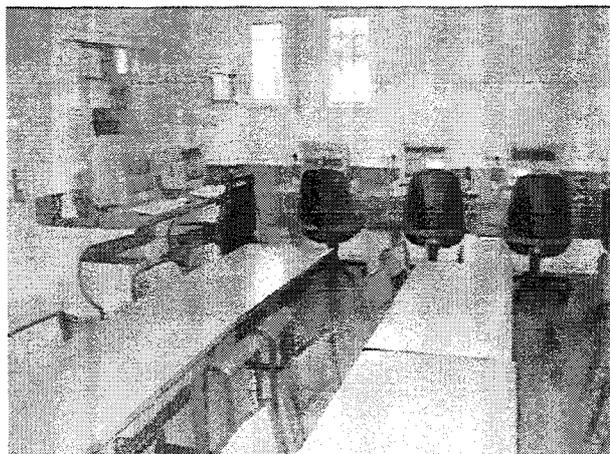


*L'espace multisports de Claviers*

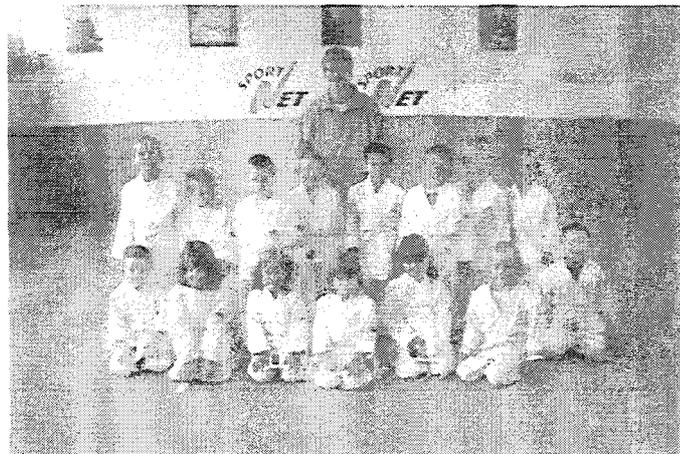


*L'aire de jeux de Montferrat*

## Place aux jeunes (suite)



*La salle informatique de Figanières*



*Le Judo club de Figanières*

On notera aussi la construction du centre aéré de Figanières (CLSH) qui accueille les enfants de toutes les communes du canton au domaine du Thronnet.

Cette réalisation de la commune, subventionnée par le Conseil Général et la CAF, était nécessaire pour pouvoir accueillir de nouveau les enfants de moins de 6 ans.

Les communes de Châteaudouble et Figanières ont réalisé divers aménagements de leurs crèches. Mais le plus notable est l'évolution de la politique du Conseil Général (voir Espace Civique n°14).

Celui-ci subventionne désormais aussi le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance. En 2002, le "Petit Prince" (Figanières) a ainsi bénéficié d'une aide financière de 11687 €.

On n'oubliera pas, et l'exemple des crèches parentales est clair, que nos communes ne peuvent mener une politique de la jeunesse sans l'aide des bénévoles qui animent nos associations.

Les clubs sportifs jouent un rôle essentiel (Entente Sportive Figanières/Callas, Club de Tennis Figanières/Callas, le Judo club, les sociétés de boules, etc ...), les équipements du collège devraient permettre le déploiement encore plus grand de toutes les bonnes volontés.

Un bel exemple de coopération intercommunale et d'actions en direction de la jeunesse, le séjour cantonal à la neige qu'organise Bargemon Loisirs en liaison avec les Foyers Ruraux de Clavières et Figanières.



*Le nouveau bâtiment du CLSH*



*Le séjour cantonal à la neige*

## la fiscalité du Département

Le vote du budget 2003, puis le vote du taux des impôts directs perçus par le département (+4%), a fait l'objet d'une discussion serrée en séances publiques, le groupe des «élus socialistes et du mouvement des républicains» votant contre et expliquant pourquoi.

On trouvera, ci-dessous, les interventions du Président du groupe PY Collombat.

*« Monsieur le Président, chers collègues, vous connaissez la position constante de notre groupe s'agissant de la fiscalité départementale; j'ai encore eu l'occasion de la rappeler lors du débat budgétaire de décembre.*

*Quand il n'est pas possible d'éviter une augmentation de la pression fiscale, celle-ci doit peser équitablement sur les diverses catégories de contribuables. Or, une fois encore, seuls les ménages seront touchés par l'augmentation prévue par le Département; ces mêmes ménages qui doivent supporter aussi le coût de plus en plus élevé du service des ordures ménagères.*

*Nous faisons aujourd'hui nos budgets, qui sont votés ou qui vont être votés, et c'est certainement l'un des exercices les plus difficiles; cela même dans le temps où les réformes du Gouvernement précédent ont considérablement allégé le poids de la taxe professionnelle sur les entreprises. Je suis heureux de constater d'ailleurs que, contrairement aux critiques qui ont pu être faites à cette réforme soupçonnée de brider un peu plus l'autonomie financière des collectivités, cette année les bases de taxe professionnelle augmentent de 7,8% dans le département. Marc GIRAUD (Président de la Commission des finances, rapporteur) l'a évoqué. Ceci dit, s'agit-il de 7,8% véritablement, l'Etat rendant aux collectivités la taxe professionnelle de France Telecom et la récupérant d'une autre main?*

*Premier point : si l'augmentation est nécessaire, nous demandons qu'elle porte sur tous les assujettis et pas seulement sur les ménages.*

*Mais cette augmentation de la pression fiscale que vous nous proposez, Monsieur le Président, s'impose-t-elle ?*

*Nous avons déjà dit «non» lors de la discussion budgétaire. Selon l'estimation qu'on pouvait alors faire, elfe devait rapporter quelque 5.000.000 € ; chiffre sans rapport avec la progression attendue de la fiscalité indirecte (+31,2 millions d'euros) ; recette supplémentaire dont l'importance devrait permettre de faire face à nos charges nouvelles.*

*Mais essayons de voir les choses de plus près, à la lumière des précisions qui nous sont fournies. Pour l'équilibre du budget primitif, nous étions censés avoir besoin de 5.000.000 € ; l'augmentation naturelle des bases supérieures aux prévisions procurant 3.000.000 €, la logique voudrait que l'on ne demande plus que 2.000.000 € aux contribuables ; ce qui limiterait l'augmentation du taux de l'impôt sur les ménages à 2% au lieu des 4% annoncés.*

*Quand Marc Giraud nous dit qu'on tient par là nos engagements en maintenant l'augmentation à 4%, je dis qu'en termes galants ces choses-là sont dites, mais que ce n'est pas la réalité.*

*S'agissant de la justification des augmentations prévues par la mise en place de l'APA, vous savez ce que nous en pensons; l'augmentation des charges d'APA cette année constitue un rattrapage de la baisse des dépenses du même type ces cinq dernières années suite aux réformes plus ou moins chaotiques qui se sont succédées. Dans ces conditions, je ne vous surprendrai pas, Monsieur le Président, mes chers*

